

gales. Je veux parler de *Technocracy Incorporated* et des Témoins de Jéhovah, autrement appelés *International Bible Students*. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. MacInnis) a demandé pourquoi ces sociétés avaient été déclarées illégales et le premier ministre, répondant au nom du ministre de la Justice, a dit:

Toutefois, les écrits de la *Technocracy Incorporated* indiquent qu'un des buts de cette association est de renverser le gouvernement et de modifier la constitution de notre pays par la violence.

S'il en est ainsi, je n'ai pas de critique à faire valoir quant à la décision du cabinet. Le premier ministre ajoutait:

Ceux des Témoins de Jéhovah disent, en fait, qu'il faut ignorer l'autorité et les lois humaines lorsqu'elles viennent en conflit avec les interprétations que donnent à la Bible les Témoins de Jéhovah, qu'ils refusent de saluer le drapeau de n'importe quel pays, d'honorer tout homme, et qu'ils s'opposent à la guerre.

L'effet général de ces imprimés, entre autres choses, sape le sens normal des responsabilités des gens, surtout en temps de guerre.

Sous ce rapport, je ne vois rien à redire non plus. Il a agi avec équité, comme il le fera toujours, je pense; mais l'effet produit sur la conscience des gens, surtout dans les milieux religieux, c'est que certains peuvent avoir l'impression qu'ils ne sont pas libres d'enseigner et de prêcher la Bible. Je sais que telle n'est pas l'intention du ministre. Je n'avais aucun désir de jeter inutilement des fleurs, mais je dirai que nous avons confiance au ministre de la Justice et que nous croyons qu'il est réellement tenant de la tolérance et de la liberté religieuses. Toutefois, il se peut qu'il y ait chez nous des gens ayant l'impression que ce décret du conseil restreint la liberté de leurs opinions religieuses. De plus, dans leur ignorance des faits, ils peuvent s'imaginer que, s'ils enseignent la Bible de quelque façon susceptible d'être indirectement interprétée comme une condamnation de notre effort de guerre, ils seront passibles de la peine de mort. Nous savons, nous, qu'il n'en est pas ainsi et nous croyons que le grand public devrait le savoir aussi. Il y aurait avantage, je crois, à entendre le ministre nous dire que cette mesure n'interviendra pas dans les questions de conscience, dans les croyances religieuses et dans l'interprétation de l'Écriture Sainte comme chacun l'entend.

Je veux dire ici que je ne suis pas partisan des Témoins de Jéhovah et que je n'approuve pas ce mouvement. Je crois que ces gens font complètement fausse route et qu'ils sont dans l'erreur. J'ai examiné certains de leurs écrits et je crois qu'ils s'éloignent de la vérité autant qu'une secte religieuse peut le faire. Il n'en reste pas moins

[M. Hansell.]

qu'il y a un principe en jeu, celui de la liberté de culte. Si cette secte a publié des écrits proclamant que l'autorité humaine ou que la loi ne doivent pas être reconnues quand elles ne s'accordent pas avec leur manière d'interpréter la Bible, tout ce que je me contenterais de leur dire c'est que la Bible elle-même enseigne clairement quels sont les devoirs des citoyens à l'égard du gouvernement au pouvoir. J'aimerais lire un passage du chapitre 13 de l'Épître aux Romains. Voici ce passage:

Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu.

L'auteur fait ici allusion au pouvoir des magistrats qui existaient dans ce temps-là, ou au pouvoir du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions. Je continue ma lecture:

C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes.

Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation.

Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience.

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts...

Ce qui veut dire tout simplement que l'on paie les impôts pour être gouverné, ce qui est dans l'ordre.

M. DUPUIS: Est-il question des \$25 par mois?

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. HANSELL: Je ne parle pas de cela. Je lis un texte de la Bible et je crois qu'il sied mal à qui que ce soit de faire une observation de ce genre à ce moment-ci. Lorsque l'honorable député désirera discuter à la lumière des principes chrétiens l'un quelconque des nouveaux régimes économiques nous seront prêts à le faire à l'heure qu'il choisira.

M. DUPUIS: L'honorable député pourrait-il indiquer le verset de la Bible qui justifie les Doukhobors de se promener tout nus?

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. HANSELL: Cette question, je crois, se passe de commentaire. Non seulement est elle hors de propos, mais il vaut mieux n'en pas relever l'impudence.